Rapport d'Activités

Émissions Zéro 2019

Table des matières

Introduction 3
Mission et Vision 4
Coopérateurs actifs 4
Productions en 2019 5
Les projets en cours d'EZ 9
Les opportunités de projets pour EZ 12
Corenove 16
Cociter poursuit son développement 17
REScoop 17
Edora 18
ACL à Boussu 19
ÉMISSIONS ZÉRO EN ACTIVITÉ 20
Nouveau code des sociétés 20
Évolution des souscriptions 23
GT Finances 25
GT Secrétariat 25
GT Communication 25
GT Administration des coopérateurs 26
GT Fourniture 27
GT Projets 28
GT Informatique 28
GT Gouvernance 29
Le Conseil Consultatif des Coopérateurs (CCdC) 29

Introduction

Le rapport qui suit reprend les principales activités d'Émissions Zéro (EZ) depuis sa dernière assemblée générale ordinaire (AGO), en mars 2019, jusqu'à fin février 2020. L'année 2019 fut particulièrement féconde pour notre coopérative citoyenne. Une partie des projets hydroélectriques, lancés en 2018, a réussi les épreuves administratives. Plusieurs autres projets sont à l'étude.

En 2019, cinq unités soutenues par notre coopérative citoyenne sont en production, la cinquième, Courcelles, fonctionne à présent à 100%. Nos outils de production sont parfaitement diversifiés : Éolien, Biomasse, Hydroélectricité, Photovoltaïque.

Parallèlement, comme la meilleure calorie est une calorie non dépensée, nous avions, en 2017, aidé à la création de Brique de Terre, et en 2018, à celle de CORENOVE. A des niveaux différents, ces deux coopératives participent à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, donc à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Nous participons également au capital du Comptoir Citoyen des Énergies Renouvelables (COCITER).

Comme perspectives 2020, nous envisageons une plus grande autonomie des GT et une certaine "recentralisation" géographique. Le CCdC (Conseil Consultatif de Coopérateurs), est, tout comme les GT, en demande de nouvelles "énergies". Diverses statistiques complètent ce rapport. Au 31 décembre 2019, EZ comptait 2089 coopérateurs et un capital dépassant les 3,9 millions d'euros.

Bonne lecture !

Mission et Vision

Un document interne “Vision-Stratégie-Valeurs” définit notre ADN et notre approche dans les projets. Ces mission et vision sont restées inchangées en 2019 mais sont toujours ouvertes au débat en 2020. Le terrain d'action d'Émissions Zéro couvre la Wallonie et Bruxelles.

Mission

Nous voulons contribuer activement au développement de toutes les énergies renouvelables locales par les citoyens. Pour ce faire, nos objectifs sont :

- Veiller à ce que les citoyens maîtrisent autant que possible les installations par une participation citoyenne majoritaire, une gestion, une exploitation et un contrôle par des coopératives citoyennes.
- Évaluer et renforcer les critères environnementaux et sociaux en amont. Rechercher et sélectionner des projets solides et suffisamment rentables afin de pouvoir développer la coopérative tout en offrant un retour financier raisonnable aux coopérateurs.
- Veiller à ce que l'électricité produite soit vendue à un fournisseur 100% (réellement) vert et/ou organiser la fourniture de l'électricité produite le plus directement possible.
- En partenariat avec les organisations membres de REScoop Wallonie, qui sont d'autres coopératives et associations locales, permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de se réapproprier les outils de production et de consommation de leur énergie. Leur proposer de mettre en adéquation les besoins réels et les moyens de production. Favoriser la concertation locale.
- Rendre la coopérative toujours plus participative et citoyenne mais en assurer parallèlement une professionnalisation croissante.
- Favoriser auprès de nos coopérateurs un comportement visant à l'utilisation rationnelle des énergies.
- Appliquer et défendre les 7 principes coopératifs de l'Alliance Coopérative Internationale, en respectant une éthique exemplaire dans toutes nos activités.

Vision

Nous voulons mobiliser les citoyens wallons et bruxellois à participer au système énergétique de demain via, d’une part, plus de sobriété dans la consommation d’énergie, et d’autre part, via un développement des outils de production d’énergie renouvelable sur nos territoires

Pour y arriver, nous pensons que chaque citoyen et chaque communauté humaine devrait participer activement aux décisions et/ou aux actions nécessaires, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits : entre les générations présentes et futures, dans l’esprit d’un véritable service public permettant l’accès de l’énergie à tous sur le territoire concerné, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale.

Coopérateurs actifs

Notre **Coopérative Émissions Zéro** vit essentiellement grâce au bénévolat de **Coopérateurs actifs** qui acceptent de consacrer une partie de leur temps, souvent si précieux, à des tâches diverses et contribuent ainsi à une gestion saine et dynamique, profitable à toutes et à tous.

Notre vocation première n'est certes pas de faire de l'argent pour de l'argent. Mais elle n'est pas d'être déficitaire non plus! Nous veillons donc à ne pas hypothéquer l'équilibre financier de EZ dans nos choix d'investissement dans les nouveaux projets d'énergie renouvelable ! Pour cela, outre **l'éolien**, nous développons aussi, seuls ou en partenariat public ou privé, d'autres types de projets citoyens tels que **la biométhanisation, l'hydroélectricité, le photovoltaïque collectif,** sous-entendu **mutualisé…**

Vous comprendrez aisément que, pour relever ces défis, notre **Coopérative** est confrontée à des missions de plus en plus nombreuses auxquelles elle est tenue de faire face si elle souhaite encore et toujours se développer comme il se doit !

Productions en 2019

En 2019, la production électrique des unités soutenues par EZ s'est accrue de plus de 2 millions de kWh, soit + 13% : 17.803.964 kWh contre 15.733.988 kWh par rapport à 2018. Il est à noter toute comparaison avec l'année 2017 est peu utile, étant donné que plusieurs unités étaient alors en démarrage. Le tableau ci-dessous présente le comparatif des contributions de chaque site.

Production en kWh	2018	2019	Différence
Ochain Énergie	5.033.996	5.011.832	-0,44%
Moulins du Haut Pays	9.006.965	10.337.454	+14,77%
Monceau Hydro	1.279.839	1.831.242	+43,08%
ENTRA	316.351	342.031	+8,12%
Courcelles	96.837	281.408	+190,60%
	15.733.988	**17.803.967**	+13,16%

Notre coopérative citoyenne Émissions Zéro a permis, l'an dernier, d'alimenter un peu plus de 5.000 ménages, sur la base d'une consommation de 3.500 kWh par ménage. Pour autant que les conditions météorologiques des premiers mois de 2020 se prolongent, le pronostic pour 2020 irait plutôt dans le sens d'une lègère hausse.

En 2019, la progression de la production électrique s'explique avant tout par la performance des Moulins du Haut Pays (MHP) à Dour-Quiévrain: 10.337.453 kWh contre 9.006.965 en 2018, soit + 14,7%, car il y a eu plus de vent utile, principalement en automne, en 2019 par rapport à 2018.

La deuxième raison, c'est Monceau Hydro (MH). L'année 2018 avait été caractérisée par une sécheresse sévère, d'où une production hydroélectrique décevante de 1.279.839 KWh. L'hiver 2018-2019 avait fait naître quelques espoirs, hélas étouffés durant une bonne partie de l'année 2019. Depuis cet automne, le retour du vent s'est accompagné du retour des pluies, au point que la production s'est accrue de 43% en 2019 pour atteindre 1.831.242 kWh. L'objectif de MH est de l'ordre de 2.000.000 kWh/an.
Espérons que l'année 2020 ressemblera davantage à une année normale. Un bémol toutefois : lors de pluies très abondantes, l'administration des voies navigables nous enjoint de lever les machines, pour favoriser l'écoulement des eaux.

La troisième explication vient des panneaux photovoltaïques à Courcelles. Le montage débuta en 2018 et se termina en 2019. Dès lors, la production est passée de 96.837 kWh en 2018 à 281.407 kWh en 2019. On peut attendre une nouvelle progression en 2020. A ce propos, les statistiques de production nous apprennent qu'au 25 février, après un an de production, nous avons un aperçu de la consommation de l'hôtel de ville à partir de la production électrique de l'ombrière. La prévision de production était de 85 MWh, la prévision d'autoconsommation était de 66%. En 2019, la production a été de 103 MWh, l'autoconsommation a été de 55%. L'hôtel de ville, consommant annuellement 120 MWh, est parvenu à une autosuffisance de 47%. Pour accroître l'autosuffisance, il faut employer d'autres technologies, comme les batteries ou lancer une consommation collective aux alentours de l'hôtel de ville. Il y a encore du travail…

Le site photovoltaïque d'ENTRA, à Heppignies, a produit 342.030 kWh en 2019 et 316.351 kWh en 2018, la production est stable.

Ochain Energie va prochainement doubler sa capacité de production

La biométhanisation d'Ochain Energie (OCE) a produit 5.014.832 kWh en 2019, quasiment autant que les 5.033.996 kWh de 2018, là aussi la production est stable.

A la création d'OCE, il avait été prévu qu'on puisse accueillir un deuxième moteur, grâce à un surdimensionnement des digesteurs. On pourrait ainsi développer une puissance de l'ordre de 1000 kW. OCE vient d'obtenir le permis pour l'installation du deuxième moteur de cogénération. Le conseil d'administration d'OCE a décidé qu'il serait identique au premier, soit une puissance de 600 kW. Ceci permettra de quasiment doubler la production d'électricité.
L'arrivée du deuxième moteur devrait permettre un grand entretien du premier moteur sans qu'il y ait interruption de la production d'électricité et de chaleur.

L'arrivée du deuxième moteur va entraîner des investissements supplémentaires en intrants et stockage de digestat. Comme écrit plus haut, il ne sera pas en effet nécessaire d'investir dans les digesteurs. Les terrassements vont démarrer dès que possible.

Autre décision du CA d'OCE : un investissement pour l'épandage du digestat dans les champs et prairies. La machine automotrice qui a été acquise délivre des volumes de façon très précise. Outre ce point, les digestats sont analysés par un laboratoire agréé. Dès lors, il est possible d'épandre les quantités fertilisantes qui correspondent au mieux avec les prescriptions régionales, de quoi limiter d'éventuels apports d'engrais minéraux. L'épandage se fait en collaboration avec un entrepreneur de travaux agricoles. OCE fait ainsi d'une pierre deux coups. Enfin, le site d'OCE peut désormais fournir du digestat à tout type d'agriculture. Des annonces dans les journaux agricoles ont fait connaître cette nouveauté.

Nouveau en Condroz

Epandage et transport de lisier
Un plus pour la structure du sol
Digestat pour toute agriculture
Précision dans l'application
Ochain Energie 0472 94 47 78
Dibagri : 0473 39 28 75

2000587893/CJ-B

Productions des sites soutenus par Émissions Zéro

Rappelons qu'EZ peut être associée avec d'autres entités pour la production d'électricité. Grâce à ces associations, il a été possible de produire l'équivalent de la consommation d'un peu plus de 5.000 ménages. Nous y ajoutons les productions du premier trimestre 2020.

Production (kWh) 2019 des unités soutenues par Émissions Zéro

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Ochain Énergie	422 830	391 000	434 868	421 573	423 630	403 112	382 094	434 825	420 855	432 806	418 980	428 259	**5 014 832**
Moulins du Haut Pays	830 961	977 186	1 437 958	583 875	409 435	566 703	373 918	548 918	754 433	1 232 360	1 065 866	1 555 841	**10 337 453**
Monceau Hydro	226 288	269 663	338 209	157 845	117 664	80 133	3 796	13 908	7 066	79 661	194 192	342 817	**1 831 242**
ENTRA	6 423	19 570	25 542	41 602	45 352	51 540	48 177	41 882	30 587	16 769	9 027	5 560	**342 030**
Courcelles	3 385	10 968	20 868	33 732	41 465	41 901	41 339	35 780	25 311	14 175	7 664	5 020	**281 407**
	1 489 887	1 668 387	2 257 244	1 238 627	1 037 546	1 143 389	849 324	1 075 313	1 238 251	1 775 771	1 695 730	2 337 496	**17 806 964**

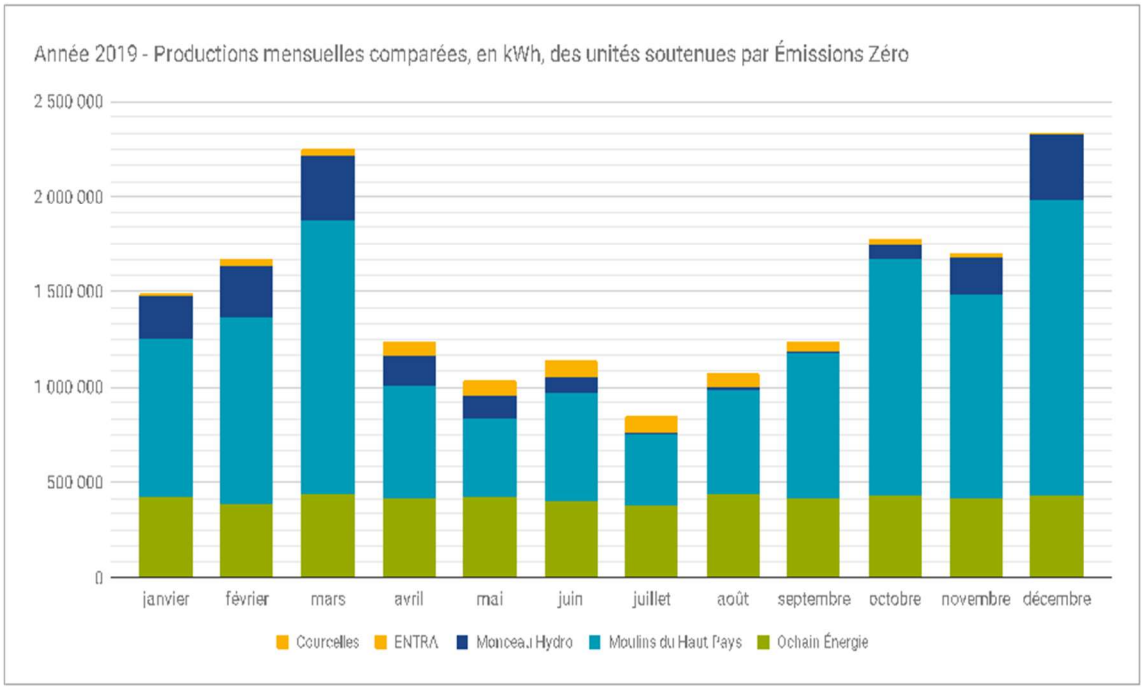

Production (kWh) au printemps 2020 des unités soutenues par Émissions Zéro

	Janvier	février	mars	Total
Ochain Energie	447 883	375 630	434 889	1 258 402
Moulins du Haut Pays	1 451 234	2 044 755	1 182 761	4 678 450
Monceau Hydro	339 360	226 457	235 195	801 012
ENTRA	7 222	12 089	29 682	48 993
Courcelles	6 361	9 801	24 511	40 673
Total mensuel	**2 252 060**	**2 668 732**	**1 907 038**	**6 827 830**

Les projets en cours d'EZ

De très nombreux projets, la plupart du temps dans le secteur éolien, sont suivis de près par les responsables des projets. Voici, succinctement, l'état des lieux. Comme on le verra, des coopérations sont possibles avec des communes ou d'autres coopératives citoyennes.

HOSe

- 8 projets de centrales hydroélectriques
- 5 projets sur la Sambre (Marcinelle 2, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Auvelais et Salzinnes)
- 3 projets sur l'Ourthe (Grosses Battes à Angleur, Chanxhe et Fêchereux)

Pour rappel, la SCRL HOSe (Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre) est détenue par 9 coopératives citoyennes membres de REScoop (Allons en Vent, Clef, Condroz Energies Citoyennes, Courant d'Air, Emissions Zéro, HesbEnergie, Lucéole, Vents du Sud, WattArdenne), à 50-50 avec la SA Hydro B, opérateur industriel wallon actif dans le développement et l'exploitation de centrales hydroélectriques en Wallonie. A elle seule, Emissions Zéro détient 25% des parts de HOSe.

HOSe travaille au développement de 8 centrales hydroélectriques : 5 projets sur la Sambre (Marcinelle 2, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Auvelais et Salzinnes) et 3 projets sur l'Ourthe (Grosses Battes à Angleur, Chanxhe et Fêchereux).
Le projet de Marcinelle 2 est en fait une remise à neuf d'une centrale existante avec octroi de subventions (certificats verts) similaires à un nouveau site.
Ces 8 projets représentent un potentiel de production de 14,7 MWh/an et une économie d'émissions de CO2 de l'ordre de 6.300 T/an.

Statut
Les permis, octroi de subsides UDE et réservation de certificats verts sont en ordre pour les sites des Grosses Battes, de Chanxhe, Auvelais et Roselies.
Les conventions de concession avec la SOFICO sont signées pour Grosses Battes et Chanxhe. Signature début 2020 pour les projets d'Auvelais et Roselies.

Début décembre 2019, les travaux ont démarré aux Grosses Battes, à Angleur.

Les travaux aux Grosses Battes ont démarré en décembre, Chanxhe démarrera au printemps. Les démarrages de Roselies et Auvelais sont également prévus en 2020. Pour Grosses Battes et Chanxhe, on peut espérer une mise en production à l'automne 2020, et pour Roselies et Auvelais durant l'hiver 2020-2021.

Pass (Frameries) - Installations de PV sur toiture

- Marché public emporté par l'association EZ - Enersol
- La toiture sera rénovée par l'entreprise Tectum
- Puissance installée : 173 kWc.
- Production moyenne annuelle estimée à 156 MWh.

Statut

Après l'implantation d'une éolienne verticale dans son enceinte, le Parc d'aventures scientifiques SCRL-FS, à Frameries, poursuit la réduction de son empreinte écologique. Nous avons remporté un marché public pour une installation photovoltaïque face à 4 concurrents, en nous associant avec la SPRL Enersol. Les critères de participation citoyenne et de sensibilisation des citoyens aux énergies renouvelables ont été déterminants et nous ont permis d'être globalement les mieux-disants.

L'investissement est de ± 185.000 euros. La production, estimée à ± 160.000 KWh par an, sera majoritairement autoconsommée par le PASS qui deviendra propriétaire de l'installation dans 10 ans. Initialement prévue pour avril 2020, l'installation sera effectuée quand l'évolution de la crise sanitaire le permettra.

Marché public pour 12 athénées bruxellois (FWB) avec Green Invest

Installations photovoltaïques pour 12 athénées et internat bruxellois, y compris rénovation de toitures: WTM-BFT A.R. – La Brise, 2. SAINT-GILLES AR - Rhéto, WOLUWE-SAINT-PIERRE AR - Crommelynck, IXELLES AR, MOLENBEEK AR – Serge Creuz - Sippelberg, ETTERBEEK AR – Jean Absil – 11 nov, IACF ABBAYE, JETTE AR, EVERE AR, UCCLE 2, WOLUWE-SAINT-LAMBERT AR, BRUXELLES AR – Rive Gauche.

Investissement de 2 millions €. Green Invest SA est Tiers-Investisseur et devait compter sur un financement citoyen pour 10% de l'investissement (critère du cahier des charges de la FWB). L'offre de GI inclut un volet pédagogique à propos de la récupération de l'eau de pluie. Il sera développé par GI.

Statut

Prêt 200 000 € effectué en septembre 2019.

Energiris

Prêt à court Terme de 100 000 € à Energiris pour financer leur trésorerie pour leur projet à l'ADEPS.

Statut

Prêt 100 000 € effectué en août 2019.

Monceau Hydro

La SA Monceau Hydro (MH) a été fondée par Hydro B pour développer une centrale hydroélectrique au barrage-écluse de Monceau-sur-Sambre. Jusqu'à fin 2018, Hydro B détenait 100% des parts. Dès 2015, EZ a soutenu ce développement par un prêt subordonné de 250 k€. Les 9 coopératives précitées ont racheté 75% des parts pour 500 k€. Aujourd'hui, Emissions Zéro détient 37,5% des parts de MH.

La centrale est opérationnelle depuis mai 2017. Néanmoins, la réception définitive n'a pas encore été prononcée en raison de certaines malfaçons. Pour cette raison, cette installation figure toujours au rang de projet…

Ces malfaçons concernent essentiellement des nuisances sonores et un tuyau de trop-plein d'égout mal dimensionné. Diverses transformations réalisées en 2019 ont permis la réduction des nuisances sonores à la satisfaction des riverains. Le remplacement du tuyau est en cours d'étude avec IGRETEC.

<u>Courcelles</u>

- 9 implantations photovoltaïques
  - 6 centrales ≤ 10 kVA
  - 3 centrales > 10 kVA

Il reste une partie du projet à réaliser : l'opération de souscription auprès des enfants des écoles communales (5€/semaine = 1 part EZ au bout d'un an).

Statut

L'opération de souscription auprès des enfants était en cours de préparation au début de la crise sanitaire, compte tenu de la situation, elle est reportée à une date ultérieure.

L'ombrière sur le parking de l'Hôtel de ville de Courcelles.

Les opportunités de projets pour EZ

Opportunités encore ouvertes

Fontaine-l'Évêque (80-100 k€ / 15 ans / 3-4 %)

- Remplacement d'une chaudière mazout par une chaufferie bois pour chauffer l'Hôtel de Ville (château Bivort)
- Offre conjointe Coopeos-EZ (Coopeos pour la fourniture, l'installation et l'exploitation / EZ pour la participation citoyenne)

Statut

Nous avons répondu à un marché public pour le remplacement d'une chaudière mazout par une chaufferie bois pour chauffer l'Hôtel de Ville (château Bivort), en association avec la coopérative citoyenne Coopeos http://coopeos.be/. EZ représente la participation citoyenne, le financement et les actions de sensibilisation aux énergies renouvelables. Coopeos assure la fourniture, l'installation et l'exploitation.

Nous sommes les seuls à avoir remis une offre mais le dossier patine car d'aucuns peu convaincus par cette énergie verte, lorgnent du côté du gaz naturel...

La Platinerie

Projet de centrale hydroélectrique sur un canal de dérivation de la Sambre à hauteur du barrage-écluse de Lobbes. Ce canal traverse la propriété de Jean Castin, coopérateur EZ. Ce site, jadis une forge, accueillait une roue Sagebien qui actionnait un maca ou maka (un marteau de grande puissance destiné à la production de pelles, bêches et autres outils).

Suite à notre demande de permis, le DNF a remis un avis défavorable, essentiellement pour nous imposer la construction d'une passe à poissons. Ce qui est impayable, au vu de la production possible. Nous avons planché avec le DNF et MTBE (notre bureau d'études) afin de répondre à l'avis défavorable du DNF, jusqu'à ce que le bureau d'études nous plante au milieu du gué... Au frigo durant plusieurs mois, le projet sera réactivé en 2020.

Boussu

- 4 éoliennes de 3,6 MW
- EZ : participation de 12,5 à 25% dans la SPW (25% est dans le cas où la commune n'investit pas)

Statut

Une participation citoyenne est prévue à hauteur de 25%, à partager entre la commune et EZ. Une des conditions est d'organiser des actions de sensibilisation aux énergies renouvelables et d'acceptation des énergies renouvelables. Une Association Citoyenne Locale (HB Energies pour Hornu-Boussu Energies) a été fondée et sera soutenue techniquement et financièrement par EZ.

L'étude d'incidences sur l'environnement est en cours. La demande de permis devrait être déposée en avril-mai prochain. Accord de principe sur une convention.

Courcelles (Trazegnies)

- 3 éoliennes sur échangeur E42 # R3
- Permis libre de tout recours.

- SPV avec Ventis. Selon protocole d'accord Ventis - Commune de Courcelles : 20% pour la Commune et participation citoyenne dont 2/3 citoyens locaux et 1/3 commune + CPAS

Statut
EZ ne peut intervenir directement mais seulement en support d'une Association Citoyenne Locale (Courc'Éole) qu'il faut ré-activer. En attente de contact avec la Commune.

Elicio (Eolien / ± 300 M€)
- Reprise d'actifs d'Elicio par les REScoop Wallonie, Flandre et Europe.
- Positionnement pour acquisition :
    - 1/3 des parts si partenariat public (SRIW) - privé (John Cockerill, ex-CMI) – REScoop ou
    - 1/2 des parts si partenariat public – REScoop

Statut
Rencontre avec les politiques : avis favorable. Sortie dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Frameries
- Parc de 6 éoliennes sur les territoires des communes de Frameries et Mons.
- Développeur : Eneco -EDF Luminus –Electrabel

Statut
Le bourgmestre de Frameries dit l'intérêt de la commune pour une participation citoyenne, les promoteurs ne semblent pas contre cette idée mais pas de nouvelles pour l'instant.

Grand-reng (Erquelinnes)
- Parc de 5 éoliennes sur le territoire de la Commune d'Erquelinnes.
- Développeur : EE Erquelinnes
- Favorable à la participation citoyenne

Statut : Etude d'incidence en cours.

Merbes-le-Château

- Projet Merbes 2 - 7 éoliennes sur le territoire de Merbes-le-Château, côté Leers-et-Fosteau
- Développeur : Elicio

Statut
Le promoteur est favorable à une participation citoyenne à hauteur de 17% (ce qui correspond à une éolienne citoyenne, à partager éventuellement entre les citoyens et la commune). Accord de principe pour une convention.

Sofico - REScoop
Plusieurs coopératives REScoop se sont associées pour remettre offre dans le cadre d'un marché public lancé par la SOFICO pour implanter des éoliennes sur les aires de stationnement des autoroutes wallonnes. Nous avons remporté 2 marchés :

- 1 éolienne sur **l'aire de Genotte (E42 - Péruwelz)**

Statut
L'éolienne sur l'Aire de Genotte a été intégrée au parc éolien Moulins du Buissenet (IPALLE) en échange d'une demi-éolienne supplémentaire pour les REScoop. La demande de permis a été refusée dans son entièreté, par les Fonctionnaires Technique et Délégué en octobre dernier. Un recours a été déposé.

- 1 éolienne sur **l'aire du Bois du Gard (E42/E19 - Mons)**

Statut
La demande de permis est à l'étude. Nous avons reçu un avis défavorable du Département Nature et Forêts (DNF). Les discussions sont en cours pour déterminer des mesures compensatoires pour obtenir l'accord du DNF.

Commune d'Ixelles
La commune d'Ixelles a un bourgmestre, une première échevine et un échevin de l'urbanisme Ecolo depuis les dernières élections. Plusieurs bâtiments sont déjà engagés dans le programme Solar Click par la précédente législature communale. Rencontre positive avec Audrey Lhoest (première échevine), son chef de cabinet et un responsable de l'administration communale le 17 juin 2019. La rencontre s'est faite avec Energiris.
Statut
Cadastre des toitures communales reçu le 14 octobre 2019 et liste des bâtiments engagés dans le programme régional Solarclick connue le 21 octobre.
La commune travaille naturellement avec Sibelga pour le programme SolarClick.
XL en Transition lance une perche : "Création d'une coopérative citoyenne en énergie à Ixelles".
Nous attendons le retour de la commune qui doit confirmer son intérêt pour une participation citoyenne.

Opportunités n'ayant pas abouti

HesbEnergie (200 k€ / 1 an / 2% ou participation)

- Demande de prêt de 200 k€ pour une durée d'un an, non subordonné

Statut
À reporter sur un prochain projet de HesbEnergie.

Merbes-le-Château

- Projet Merbes 1 - Parc de 10 éoliennes sur Merbes-le-Château et Peissant.
    - Développeur : Elawan

Statut
Au départ, 2 éoliennes nous étaient promises… Les conditions ont changé en cours de projet, à savoir réunir les avis favorables d'au moins 20% des habitants de Merbes (exigence non posée au départ). Mission impossible d'autant que la commune de Merbes, bourgmestre en tête, s'oppose farouchement à ce projet. Projet abandonné.

Amblève Upgrade Energy

- reprise des 50% de participation de Upgrade Energy SA dans une exploitation de biométhanisation (Dries Energy SA) située en région germanophone.

Statut
Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec Upgrade Energy pour prendre connaissance de l'état financier de cette exploitation. Lors des échanges, un écueil a été identifié concernant la communication avec l'exploitant qui ne parle pas bien français.
Au niveau de son exploitation, la biométhanisation traite beaucoup de déchets venant d'abattoirs, ce qui entraine de gros problèmes d'odeurs autour du site. Cet aspect est un sérieux problème et EZ ne souhaite pas associer l'énergie citoyenne à ces nuisances.
Nous avons tenté un contact avec une coopérative citoyenne plus locale en vue d'entamer un dialogue avec l'exploitation pour changer la nature des intrants utilisés, mais ce contact n'a pas abouti.
Le projet est abandonné.

Brique de Terre (BdT): première maison rénovée

Pour rappel, en 2017, EZ avait pris une importante participation lors de la fondation de la coopérative Brique de Terre (BdT). BdT a pour but de réduire l'empreinte écologique des habitants en achetant des bâtiments anciens, en les rénovant, en les isolant écologiquement, et en les louant.
Le concept a été lancé en 2018 avec l'acquisition d'une première maison à Marchienne-Au-Pont. A Charleroi, les potentiels de rénovation énergétique, écologique et de location sont importants.

Fin 2019, les travaux de rénovation de la maison étaient terminés, ils ont permis de passer d'un PEB E à un PEB C.
L'AG de BdT a décidé la mise en vente car l'agencement des pièces n'était pas en accord avec l'AIS et les travaux de ré-agencement sont trop lourds, financièrement.

L'annonce est sur immoweb. Si la vente ne se concrétise pas, la location sera envisagée.

Brique de Terre a rénové la maison de Marchienne-Au-Pont en 2019.

Corenove: **enclencher la rénovation énergétique d'habitations en Wallonie**

Depuis son lancement, en juillet 2018, CORENOVE a réussi à enclencher la rénovation énergétique de 480 habitations, en mettant à l'oeuvre 85 entreprises dans 22 communes rurales et la ville de Namur. La jeune coopérative a mis au point un outil adapté aux réalités locales… outil qui dut être ré-adapté au cours du 1er semestre en raison des nouvelles réglementations fixées par la Région Wallonne. Celles-ci portent notamment sur le diagnostic énergétique préalable à l'obtention des aides et sur les procédures pour l'obtention d'aides financières de la Région.

Les changements sont effectués pour les procédures mises en oeuvre actuellement. Nos équipes font face à de nombreuses difficultés : lenteur des devis venant des entreprises, procédures d'obtention des aides publiques, complexité des primes et prêts à taux 0 %, législation modifiée qui oblige à présent chaque candidat à procéder à un Audit Logement qui allonge la procédure.

Au cours de l'année 2019, la méthode "CORENOVE" a consisté en :
- la création d'un simulateur pour les réunions de diagnostics énergétique et financier ;
- les démarches auprès des autorités publiques pour améliorer le système actuel (prêts à taux 0% mieux adaptés aux rénovations profondes, pré-financement des audits, ...) ;
- l'élaboration et le développement d'outils de communication pour mobiliser un maximum de citoyens.

Ces travaux de conception permettront à terme d'atteindre le seuil de rentabilité. Le potentiel de développement est bien présent. Les communes engagées dans la Convention des Maires prennent contact spontanément avec CORENOVE. Mais elles ne peuvent cependant démarrer les opérations qu'après appels d'offres de marchés publics : ces démarches sont souvent longues.

Des entrevues avec les Cabinets ministériels sont en cours pour être repris comme acteur, afin d'obtenir une subvention au cours des prochaines années pour atteindre l'objectif wallon de rénovation de 250.000 habitations d'ici 5 ans.

Résultats prévisionnels de CORENOVE :

	Total 2019 (réalisé)	Total 2020 (projet)	Total 2021(projet)
Chiffres d'affaires	200.855 € (1)	220.970€ (2)	299.700€ (3)
Charges exploitation	229.739 €	254.299€	265. 431€

(1) : Namur, GAL-Ourthe, Cyris, Gal-Condruzes, Audits
(2) : suivi des opérations antérieures + Pont-à-Celles - Seneffe, Fléron
(3) : les mêmes que 2

Cociter poursuit son développement

COCITER, le COmptoir CIToyen des Energies Renouvelables, continue son développement, même si la progression en 2019 a repris son rythme de 2017 sans égaler la forte progression de 2018. Ce tassement est expliqué par la nette différence de communication effectuée par Greenpeace autour des résultats du classement des fournisseurs d'électricité verte. En effet, si en 2018 Greenpeace a fait une large publicité dont COCITER a profité, en 2019, Greenpeace a été plus discret. COCITER en a profité pour faire un travail de fond en nouant des contacts avec des associations proches de l'environnement en offrant à leurs membres un abonnement au même tarif avantageux que celui offert aux coopérateurs. A la fin décembre 2019, COCITER comptait 4 504 contrats actifs (4 823 contrats au 16/03/2020).

Avec l'obtention de la grande licence de fournisseur d'électricité, COCITER a été en mesure de faire un circuit court en achetant directement l'électricité à des producteurs afin de fournir ses clients. Citons notamment l'achat de la production de Monceau Hydro dont Émissions Zéro possède une part importante.
En 2019, COCITER a modifié ses statuts dans le sens demandé, entre autres par Émissions Zéro, pour améliorer la gouvernance de l'entreprise. Cela a permis de débloquer les sommes promises. Par ailleurs, COCITER a obtenu une participation supplémentaire de la SOWECSOM dans le capital, ce qui a évité de faire appel aux différentes coopératives associées.
Du côté des sommes bloquées en garantie chez les GRD (ORES, RESA…), COCITER nous donne aussi de bonnes nouvelles. En effet, grâce à la facturation de frais de service aux différentes coopératives, COCITER a ses comptes à l'équilibre. Cet équilibre a permis d'obtenir une garantie bancaire à la place de devoir bloquer une somme. Cela dégage un montant de plus de 400 000 euros bloqués chez ORES.
En 2019, COCITER employait 2,3 équivalents temps plein afin de gérer tous les aspects de l'entreprise. Un renfort récent d'une aide-comptable a permis d'améliorer les procédures et de diviser par deux le montant des créances en attente de paiement.
COCITER continue d'être très attentif à sa politique de prix par rapport au reste du marché de l'électricité verte. Afin d'être plus transparent, COCITER a fait baisser le tarif d'abonnement de 290 euros/an à 52 euros/an pour les non-coopérateurs, car, bien que ce tarif de 290 euros n'ait jamais été appliqué, il était sujet à polémique dans les médias. L'abonnement pour les coopérateurs est resté à 40 euros/an."

REScoop

L'asbl REScoop Wallonie regroupe les coopératives citoyennes wallonnes, dont Émissions Zéro, productrices principalement d'électricité renouvelable. REScoop compte en 2019 un membre adhérent supplémentaire : Energ'Itrre scrl.

Dans la perspective que Enercoop rejoigne également la fédération, REScoop a envoyé une proposition de continuité aux administrateurs provisoires en février 2019. Elle a été adoptée par l'AGE d'Enercoop Belgique en avril. La priorité de l'année a consisté à oeuvrer sur la refonte statutaire et la définition de règles de gouvernance. Les échanges entre le CA provisoire d'Enercoop et les représentants de REScoop ont été nombreux. Les prochaines décisions sont du ressort de l'AG d'Enercoop.

Comme chaque année, REScoop a procédé au recensement et donne une visibilité d'ensemble sur la production des coopératives.

Les REScoop totalisent dorénavant 12.000 coopérateurs, dont 17% ont choisi EZ. C'est 1400 de plus qu'en fin 2018. La capacité installée, ou sur le point de l'être, atteint 55MW, et EZ en assure 10%. Grâce à ce dynamisme, la production des REScoop bondit de 30% et peut se féliciter de dépasser 57.000 MWh.

Sur le plan de la mobilisation politique, REScoop a tenu à faire connaître ses positions dans le cadre de la consultation de la société civile par Ecolo et le PS pour la législature 2019 – 2024. Cela a pris la forme d'un mémorandum rédigé conjointement par REScoop Wallonie asbl et COCITER scrl adressé au parti Ecolo. Des éléments du mémorandum sont repris dans la DPR 2019-2024, telle que publiée par Ecolo et le PS, début juillet 2019.

Rescoop a également bénéficié d'une forte visibilité à l'occasion du projet Elicio. En septembre, émergeait l'ouverture d'une procédure de vente d'actifs d'Elicio. REScoop a immédiatement manifesté son intérêt et constitué un groupe de travail dédié, avec Alain Damay en contributeur principal au nom d'EZ. Le groupe a rencontré les acteurs clés : MR et le CdH, Ecolo, PS, la SRIW et le PTB. La sensibilisation du public a touché son apogée par la création d'un site web dédié (https://www.energies-cooperatives.be/) et d'un communiqué de presse le 13/12 relayé par de multiples médias.

Edora

Edora, la fédération des énergies renouvelables, a admis Joseph François, administrateur d'Émissions Zéro, au sein de son conseil d'administration lors de son assemblée générale. L'année 2019 étant une année d'élections, à la fois fédérales et régionales, Edora a exprimé ses ambitions, via un mémorandum regroupant ses propositions de recommandations politiques pour une transition énergétique durable. On peut résumer ce mémorandum en trois points :

- vers un système énergétique durable, flexible et décentralisé ;
- vers une exploitation maximale du potentiel renouvelable ;
- vers un coût-vérité pour toutes les sources d'énergie.

A ces trois points, viennent s'ajouter la sécurisation du cadre de soutien à l'électricité renouvelable et la demande d'un cadre cohérent pour la chaleur verte et les bioénergies.

Au-delà du mémorandum, les responsables des partis politiques ont été rencontrés avant la composition des gouvernements régionaux. Les contacts se sont poursuivis par la suite car plusieurs décisions, devant être prises au plus tard en décembre 2019, ne l'étaient toujours pas à la mi-février. Des positions communes ont été élaborées avec ODE, l'alter ego flamand d'Edora, pour le niveau fédéral qui devait rassembler les volontés des Régions et du fédéral, et présenter l'ambition climatique belge (bien faible ambition) au niveau européen.

Au cours du second semestre, la question du CRM (mécanisme de rémunération de la capacité) a retenu l'attention du C.A. d'Edora. Deux thèses s'opposent dans le cadre de l'arrêt des centrales nucléaires, prévu pour 2025. Elia, le transporteur d'électricité veut à tout prix éviter un manque de production d'électricité, tandis que la CREG (commission de régulation de l'électricité et du gaz) estime que quelques heures d'interruption de la distribution (à répartir éventuellement au niveau du territoire) seraient nettement moins onéreuses. Dès lors, pour Elia, des centrales électriques à gaz devraient être construites, et rémunérées, même s'il n'est pas nécessaire de les démarrer. Inutile de dire que Edora préfère la deuxième solution. L'Etat a fait le choix de la première, mais devrait rencontrer des difficultés à la faire admettre par la

Commission européenne. Signalons ici que les subsides aux énergies fossiles restent plus importants que ceux dont bénéficient les énergies renouvelables, selon les calculs de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). N'est-il pas logique de constater l'aberration de ces subsides qui encouragent le gaspillage d'énergies fossiles et l'émission de CO2 en ces temps d'urgence climatique ?
Il est à noter que l'APERe (Association pour la Promotion des Energies Renouvelables), ainsi que d'autres mouvements environnementalistes), propose l'alternative suivante, qui vise à organiser *avec les citoyens,* plus de souplesses dans la consommation d'électricité de façon à ne pas devoir acquérir de nouvelles centrales à gaz pour assurer des pics de consommation.

ACL à Boussu

Une RIP (Réunion d'Information Préalable) avait eu lieu en octobre 2018 à Boussu. Le promoteur Windvision voudrait y implanter 4 éoliennes, et une participation citoyenne est souhaitée avec Émissions Zéro. A 25%. Une participation communale est possible, comme ce le fut confirmé le 15 novembre lors d'une réunion avec le collège communal, Windvision et EZ. EZ était représentée par Alain Damay, Giovanni Burlin et Joseph François. EZ serait donc amenée à partager les 25%. Pour le moment, le niveau de participation est incertain : de quelques pourcents à 25 pourcents.

Mercredi 25 septembre, à 19h, une bonne vingtaine de personnes étaient réunies dans la salle de la brasserie Déseveaux à Boussu pour la constitution de l'association citoyenne locale (ACL).

Alain Damay a présenté le dossier, présenté EZ et évoqué ce que peut être l'ACL.Tout citoyen de Boussu et environs, coopérateur ou non d'EZ, peut en faire partie. L'objectif est le suivi de l'étude d'incidence et du déroulé des opérations, l'écoute des citoyens, notamment des riverains. Un des membres de l'ACL sera amené à devenir administrateur de la société d'exploitation (SPV) qui va gérer les éoliennes. L'ACL est liée à EZ. EZ est répartie sur toute la Wallonie et Bruxelles. Nous agissons donc via un ancrage local. L'ACL va constituer l'ancrage local et est aidée par la coopérative qui dispose de moyens plus importants. L'ACL, association de fait, peut évoluer en asbl et se trouver un nom. Un budget peut être prévu par EZ pour faire fonctionner l'ACL. Ses activités ne se limitent pas qu'à s'occuper des éoliennes. L'ACL organise ou participe à des débats, des journées d'information, fait la promotion des énergies renouvelables, participe à des salons dédiés à l'énergie renouvelable, aux ressources naturelles, toujours au niveau local.

Plusieurs réunions ont suivi la réunion constitutive, notamment le 21 février 2020 où l'ACL, désormais connue sous le vocable Hornu-Boussu Energies (HB Energies), a reçu deux responsables de l'asbl nivelloise Vent+. Ils disent tirer leur force du fait qu'elle opère sans but lucratif, mais avec l'appui d'une population de plus en plus consciente des enjeux climatiques, et prête à s'engager financièrement à travers une coopérative citoyenne.
A Boussu, en plein Borinage, la situation économique est différente.

ÉMISSIONS ZÉRO EN ACTIVITÉ

Il serait présomptueux de décrire toutes les activités auxquelles des représentants d'EZ ont participé, dont les Réunions d'Information Préalables (RIP). En voici quelques-unes. Nous nous excusons d'avance pour les oublis.

- Le jeudi 7 février, à Frameries, RIP pour un parc de 6 éoliennes sur Frameries et Mons.
- Le 20 février, RIP à Solre-sur-Sambre, pour 5 éoliennes à Grand-Reng.
- Le lundi 25 février à Paliseul, une RIP pour 5 éoliennes près de Oûr.
- Le dimanche 12 mai à Frameries, fête du développement durable.
- Le jeudi 20 juin à Clavier, une RIP pour 5 éoliennes sur Havelange-Clavier-Somme-Leuze.
- Le mercredi 4 septembre à Estinnes, rencontre citoyenne sur les énergies renouvelables, dans le cadre de Cittaslow.
- Les 7 et 8 septembre à Namur Expo, salon Valériane, avec Cociter.
- Le 12 septembre à Courcelles, Salon de l'Energie.
- Le lundi 14 septembre, visite d'ACTE (Assoc Citoyenne pour la Transition Énergétique, à Huy) à Ochain.
- Le mercredi 18 septembre à Gibecq (Ath), RIP pour 3 éoliennes le long de la N57.
- Le jeudi 19 septembre à Harmignies, RIP pour 7 éoliennes sur Mons et Estinnes.
- Le jeudi 19 septembre à Andenne, RIP pour 3 éoliennes sur Andenne et Héron.
- Le jeudi 17 octobre, une réunion de synthèse des projets éoliennes en cours sur la commune de Ciney.
- Le mercredi 23 octobre à Mons, une RIP pour 7 éoliennes au zoning de Ghlin-Baudour.
- Les 19 et 20 octobre à Namur, Salon Hope (projets durables et initiatives citoyennes).
- Le vendredi 15 novembre à Boussu, rencontre avec le collège communal.
- Le jeudi 7 novembre, une RIP pour 3 éoliennes le long de la E411 et la N946 sur Yvoir et Assesse.
- Les 26, 27 et 29 novembre, Belgian Biogas Week : 3 journées d'échanges et de visites pratiques pour le développement de la biométhanisation.

Nouveau code des sociétés

Le 28 février 2019, le Parlement a voté une modernisation majeure du droit belge des sociétés et des associations. Le nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) ne fait plus de distinction entre les sociétés avec et sans but commercial. Toutes les sociétés ont un but commercial.

Le nouveau code réduit le nombre des formes de sociétés. Depuis le 1er janvier 2020, les statuts en conflit avec le CSA sont réputés non écrits. Les statuts des sociétés et associations doivent être adaptés au plus tard le 1er janvier 2024.
La dénomination de la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) va disparaître au profit de la société coopérative (SC). La SC ne sera destinée qu'aux sociétés qui poursuivent la « véritable » pensée coopérative.

Dès à présent, on pourrait employer une nouvelle terminologie. Exemples :

SCRL	▫	Société Coopérative (SC)
associé	▫	actionnaire
gérant	▫	administrateur
capital	▫	patrimoine
valeur nominale	▫	prix d'émission statutaire
objet statutaire	▫	objet
société agréée CNC	▫	SC agréée

La nouvelle définition de la Société coopérative

La forme juridique des SC est réservée aux sociétés qui diffusent la pensée coopérative et respectent les caractéristiques d'une coopérative telles que décrites à l'article 6:1 du CSA :

Art. 6:1. § 1er. La société coopérative a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses actionnaires ou bien de tiers intéressés notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la société coopérative exerce ou fait exercer. La société coopérative peut également avoir pour but de répondre aux besoins de ses actionnaires ou de ses sociétés mères et leurs actionnaires ou des tiers intéressés que ce soit ou non par l'intervention de filiales. Elle peut également avoir pour objet de favoriser leurs activités économiques et/ou sociales par une participation à une ou plusieurs autres sociétés.

La qualité d'actionnaire peut être acquise sans modification des statuts et les actionnaires peuvent, dans les limites prévues par les statuts, démissionner à charge du patrimoine social ou être exclus de la société.

§ 2. Les actions d'une société coopérative ne peuvent être admises à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article 1:11, ni sur un marché non réglementé. En cas de cotation des autres titres sur un marché réglementé au sens de l'article 1:11, la société devient une entité d'intérêt public visée à l'article 1:12, 2°.

§ 3. Une société coopérative peut être agréée conformément aux dispositions du livre 8.

§ 4. La finalité coopérative et les valeurs de la société coopérative sont décrites dans les statuts et, le cas échéant, complétées par une explication plus détaillée dans un règlement intérieur ou une charte.

Nouvelles règles en matière de distribution du bénéfice

La réserve légale est supprimée.
Les bénéfices ne peuvent être distribués qu'après un double test :

- Test de l'actif réel par l'assemblée générale : aucune distribution de dividendes si l'actif net est inférieur ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution au montant des capitaux propres indisponibles (en vertu des dispositions légales ou statutaires).
- Test de liquidité par l'organe d'administration : aucune distribution si la société ne peut pas continuer à s'acquitter des dettes exigibles pendant une période d'au moins douze mois.

Convocation de l'assemblée générale

Le droit de convoquer une assemblée générale ou fixer l'ordre du jour revient désormais aux actionnaires qui représentent un dixième du nombre d'actions en circulation.

L'organe d'administration doit faire rapport à l'assemblée générale sur l'émission d'actions nouvelles et sur les demandes de démission intervenues au cours de l'exercice précédent.

Une SC peut être agréée comme entreprise sociale

Conformément à l'article 8:5 du CSA, les sociétés coopératives peuvent demander au Ministre de l'Économie un agrément comme «entreprise sociale. L'article 8:5 du CSA et l'article 6 de l'arrêté royal du 28 juin 2019 fixent les conditions d'agrément comme entreprise agricole et comme entreprise sociale :

1. la société doit avoir pour but principal, dans l'intérêt général, de générer un impact sociétal positif pour l'homme, l'environnement ou la société ;
2. les statuts doivent décrire l'objet de la société, dont il ressort expressément que celui-ci sert à générer un impact sociétal positif pour l'homme, pour l'environnement ou pour la société ;
3. tout avantage patrimonial que la société distribue à ses actionnaires, sous quelque forme que ce soit, ne peut excéder le taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole ;
4. lors de la liquidation de la société, le patrimoine subsistant après l'apurement du passif et le remboursement de la somme réellement versée par les actionnaires et non encore remboursée sur les actions, est réservé à une affectation qui correspond le plus possible à son objet ;
5. en cas de démission, l'actionnaire sortant doit au maximum recevoir la valeur nominale de son apport réel ;
6. le mandat d'administrateur doit être gratuit (sauf si l'assemblée générale décide d'une indemnité limitée ou de jetons de présence limités) ;
7. aucun actionnaire ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées ;
8. le montant du dividende à verser aux actionnaires ne peut être fixé qu'après fixation d'un montant que la société réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de son objet ;
9. l'organe d'administration de la société doit établir chaque année un rapport spécial sur l'exercice clôturé dans lequel il est fait mention de la manière dont il contrôle l'application des conditions d'agrément, des activités que la société a effectuées pour atteindre son objet et des moyens que la société a mis en œuvre à cet effet.

Procédure et durée de l'agrément

La demande d'agrément est introduite au moyen d'un formulaire téléchargeable sur le site internet du SPF Economie.
La demande d'agrément doit être accompagnée :

1. *d'une preuve de constitution de la société ;*
2. *d'un exemplaire des statuts coordonnés de la société ;*
3. *le cas échéant, d'un exemplaire du règlement d'ordre intérieur de la société ;*

4. *le procès-verbal de la dernière assemblée générale de la société.*

Les sociétés qui remplissent les conditions d'agrément sont agréées pour une durée indéterminée. Leur agrément restera valable tant que leurs statuts, leur fonctionnement et leurs activités restent conformes à ces conditions. Des contrôles réguliers sont organisés par les agents du SPF Economie.

Évolution des souscriptions

EZ existe depuis 2007. Après un creux au début des années 2010, dû notamment à un manque de projets réalisés, ce qui avait fait douter des coopérateurs, EZ voit son nombre de coopérateurs qui augmente, ainsi qu'une hausse du nombre de parts/coopérateur, et dès lors une progression du capital plus que proportionnelle au nombre de coopérateurs. En 2019, EZ a accueilli 133 nouveaux coopérateurs tandis que le capital a augmenté de 264.680 euros. Voici l'évolution depuis la création de notre coopérative citoyenne.

Evolution du nombre de coopérateurs au 31 décembre

Année	coopérateurs	parts	/coopérateur	capital, €
2007	41	157	3,83	40820
2008	210	1163	5,53	302380
2009	738	4039	5,47	1050140
2010	1020	5901	5,78	1534260
2011	1363	8352	6,12	2171520
2012	1441	8750	6,07	2275000
2013	1426	8423	5,9	2189980
2014	1419	8288	5,84	2154880
2015	1458	8663	5,94	2252380
2016	1543	9443	6,11	2455180
2017	1637	10172	6,21	2644720
2018	1956	14054	7,18	3654040
2019	2089	15072	7,21	3918720

L'évolution est plus parlante sous la forme de graphiques.

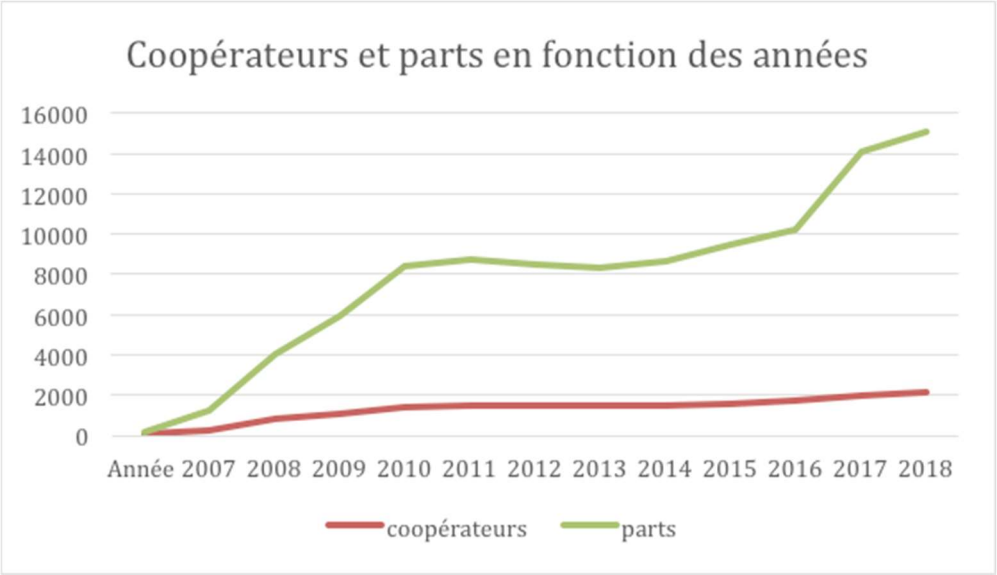

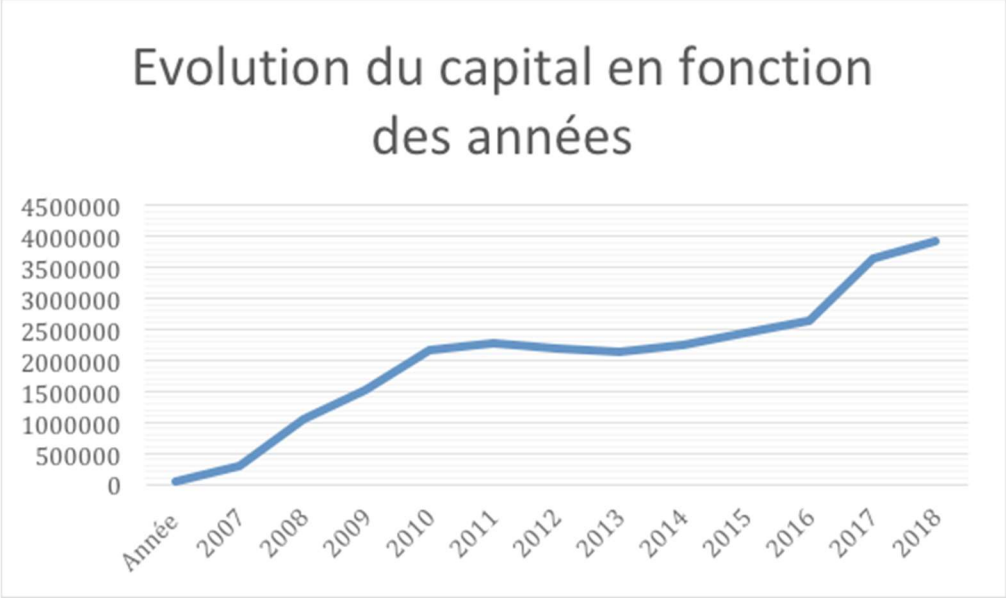

Voici la répartition géographique coopérateurs d'EZ

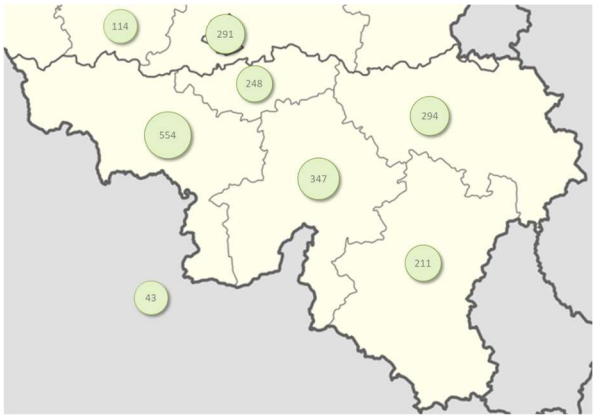

GT Finances

Le GT finance est constitué en 2019 de Claudine Baudeaux et Jean Pilliez. Durant les six premiers mois, nous avons transféré notre comptabilité à un nouveau bureau comptable. Mais à l'été, suite à des dysfonctionnements constatés au sein de cette entreprise, nous avons annulé notre contrat et Claudine a repris la comptabilité en interne.
Fin 2019, nous avons lancé un appel aux bénévoles pour renforcer l'équipe et nous envisageons en 2020 de repartir avec un autre bureau comptable.

GT Secrétariat

Depuis le début 2019, le CA a souhaité professionnaliser progressivement son fonctionnement.
Le Secrétariat doit décharger le CA de tâches administratives indispensables mais parfois chronophages. EZ a ainsi confié le rôle de Secrétaire à Georges Geury.
Ses principales tâches portent sur la préparation des ordres du jour des réunions du CA (deux par mois, une fois physiquement à Mundo Namur, une fois via Skype), la rédaction des PV (en direct durant ces réunions avec projection du contenu des documents Google Doc utilisés pour ce faire), et in fine l'archivage des PV signés
Ce rôle comporte également la logistique (réservation de salles, catering, etc…).
L'ouverture du courrier n'est plus effectuée par Mundo. C'est Claudine Baudeaux qui s'en est chargée en 2019.
Il est à noter que les relevés de production (MHP, MH, Entra et Courcelles) sont effectués depuis plusieurs années déjà par Giovanni Burlin et Jo Fotia, la finalisation et l'envoi vers la CWaPE, désormais vers le Département Énergies du SPW étant sous la houlette d'Alain Damay. Fin 2019, ce dernier a formé Stéphane Jaumotte à ces opérations.

GT Communication

Le GT Communication voit ses activités se développer au fil des années et des projets dans lesquels EZ est impliqué. Il y a d'une part les opérations ponctuelles telles que les salons, foires et d'autre part la communication « au jour le jour » avec des moyens tels que les lettres d'information, Facebook et Twitter sans oublier le site internet d'EZ.

Pour les premières, le plus simple est de renvoyer le lecteur vers le § « EZ en activités » de ce rapport d'activité où toutes les participations 2019 sont répertoriées. Concernant la communication au jour le jour, plusieurs personnes (administrateurs entre autres) ont proposé des articles en 2019, articles qui se sont retrouvés dans le blog (cfr la page « Actualités » du site Internet d'EZ). Ceux-çi ont été complétés par des analyses des productions, des articles sur le partenaire Corenove suite à interview, des réflexions plus globales, etc.. Ainsi 14 articles ont été publiés et communiqués aux membres via les 5 lettres d'information de l'année 2019.

Tout cela a été possible grâce au support de l'APERe - à qui le CA a renouvelé sa confiance pour l'année 2019 - et coordonné par Georges Geury, avec les relectures de Joseph François.

Bilan du soutien à la communication pour Émissions Zéro

Suite à la campagne de communication menée durant l'automne 2018 par l'APERe pour le compte d'Émissions Zéro, l'année 2019 a plutôt été un soutien à la communication pour la coopérative.

Activités menées

- Réunions de coordination (environ 15 appels Skype)
- Animation de la page Facebook et Twitter.
- Collaboration avec le Conseil d'Administration pour la réalisation de 14 articles de blog pour le site d'EZ.
- Gestion du site web d'EZ
- Production de six lettres d'informations.

Statistiques Facebook

La visibilité sur Facebook a été améliorée grâce à la campagne, comme en témoigne l'augmentation des mentions « J'aime » depuis fin septembre. Nous sommes passés de 602 à 652 J'aime avec en moyenne 2 publications/semaine.

Statistiques Twitter

Twitter comptait 83 abonnés fin décembre 2019. Nous avons remarqué qu'il y a moins d'engagement sur ce réseau notamment parce que la plupart des autres coopératives n'ont pas de compte Twitter. Pour cette raison, le Conseil d'Administration a décidé de se concentrer sur l'animation de la page Facebook et de supprimer le compte Twitter d'Émissions Zéro en 2020.

Propositions pour la suite

En 2020, nous continuons à assurer une veille communicationnelle pour EZ avec comme objectif : 5 newsletters et une publication réseaux sociaux par semaine.
Selon les projets qui arrivent, nous pouvons prévoir des campagnes ponctuelles selon des budgets à convenir, au cas par cas.

GT Administration des coopérateurs

Ce GT peu visible, puisque fonctionnant essentiellement en back office, traite les souscriptions (Patric Nardi), les réponses aux mails adressés à info@emissions-zero.coop via l'outil Freshdesk (Giovanni Burlin), le traitement des retraits de parts ainsi que la gestion des successions en cas de coopérateurs décédés (Georges Geury). Claudine Baudeaux a assuré l'interface pour le GT Finances pour tout ce qui touches aux

transactions financières avec les coopérateurs (paiements, demandes de remboursement de parts, etc…).

GT Fourniture

Le GT Fourniture est composé de Giovanni BURLIN, Marc INSTALLE, Renaud CORBET et Emmanuel MERTENS.
L'organisation de la campagne en janvier 2019 a permis d'avertir les coopérateurs ne possédant pas 4 parts minimum de connaître l'échéance à laquelle ils devraient se mettre en ordre pour poursuivre la fourniture auprès de ENERGIE 2030 SA .

Nous avons également précisé les obligations pour les personnes et groupements (asbl, indépendants et PME) qui souhaitent consommer du courant 100% vert de l'obligation de détenir au minimum 8 parts d'EZ par code EAN. Pour les coopérateurs qui souhaitent « porter » plusieurs contrats de fourniture (pour leur famille ou pour des locataires), la règle reste toujours « détenir au minimum 4 parts /EAN« .

Le site web a régulièrement été mis à jour sur la fourniture d'électricité, soit pour COCITER soit pour Energie 2030.

Fourniture via Energie 2030 SA

A. En Wallonie

En fin d'année 2019, 143 coopérateurs étaient fournis dont 7 ne détenant pas 4 parts. Plusieurs coopérateurs se sont dès lors orientés vers COCITER où il n'est pas nécessaire de détenir plusieurs parts d'EZ. Mais ces coopérateurs peuvent aussi rester chez E2030 en acceptant de payer la redevance prévue par Energie 2030 SA.

B. A Bruxelles

En fin d'année 2019, 40 coopérateurs étaient fournis dont 2 ne détenant pas 4 parts. Les coopérateurs de Bruxelles pourront également rester chez Energie 2030 moyennant le paiement de la redevance annuelle imposée par Energie 2030 SA.

La gestion avec Energie 2030 SA

Le suivi de nos coopérateurs inscrits chez Energie 2030 SA se fait mensuellement de façon à suivre les nouveaux membres inscrits et les renouvellements des anciens clients.
Les coopérateurs s'engagent pour un contrat d'un an minimum. S'ils quittent leur fournisseur endéans le terme de leur contrat, ils seront redevables à Emissions Zéro du remboursement des 40 € normalement pris en charge et payée par Emissions Zéro à Energie 2030 SA. Un travail d'étude devra être mis en place pour savoir comment effectivement récupérer ces sommes avancées par EZ.

Fourniture via COCITER (Uniquement en Wallonie)

COCITER ne doit pas informer les coopératives de leur choix pour leur fourniture. Nous ne pouvons dès lors pas fixer le nombre total à fin 2019 de coopérateurs EZ qui ont souscrit à COCITER.

La gestion avec COCITER

Nous avons régulièrement fait paraître dans nos lettres d'information et sur notre site web, un appel à rejoindre COCITER pour leur fourniture d'électricité.

En juin, EZ est sollicité par COCITER pour les montants mentionnés ci-après.

En 2018: Capital : 52.236 € ; Facturation : 12.632 € ; Prêt sub. et/ou garanties : 105.788 € (ce prêt n'a finalement pas été nécessaire)
En 2019: Capital : 17.764 € ; Facturation : 10.527 € ; Prêt subordonné et/ou garanties : 0
En 2020: Capital : 10.000 € ; Facturation : 8.421 € ; Prêt subordonné et/ou garanties : 0

Le 3 octobre (2018), une assemblée générale extraordinaire décide que le versement est conditionné à l'application de la décision contraignante de cette même assemblée, à savoir une modification très sensible des statuts de COCITER. Le C.A. de EZ est conscient que l'absence de ces modifications des statuts de Cociter sur la gouvernance obligerait COCITER à trouver d'autres financements. A la fin 2019, COCITER a changé ses statuts conformément aux demandes d'Emissions Zéro et d'autres coopératives associées.

GT Projets

Le GT Projets se compose principalement de Jean-Pierre Binamé, Giovanni Burlin, Jean Castin, Alain Damay, Michel Damay, Simon Debième, Michaël Delhaye, Giuseppe Fotia, Marc Installé, Gaetan Schwarzbaum, Jean-Marc Tirifahy, Marc Van Damme.

Outre évidemment la gestion des projets, le GT s'attache à établir un lien entre les projets et le CA. Egalement, au sein du GT ont été assignées les participations aux RIP que l'IEW et Rescoop communiquent à EZ. Le GT a mis en place fin 2019 un outil synthétique de sorte d'avoir une vue globale sur les projets en cours. Début 2020, les membres ont initié des skypes mensuels avec les buts suivants :

- Partager les bonnes pratiques, les outils, les difficultés éventuelles, le besoin de support.
- Faire en sorte que chaque membre du GT soit au courant des actualités d'EZ pour mieux les mettre en évidence dans leur propre prospection

GT Informatique

Le GT informatique n'est plus réellement une équipe. Les différentes tâches sont réparties au sein des structures des GT communication, Administration des coopérateurs et secrétariat.
Jean Pilliez prend en charge les interventions techniques nécessaires pour :

- Le site web
- Le Google drive (Stockage des données de la coopérative)
- Les dns, email

En 2019, nous avons amélioré l'outil de gestion (Addme), utilisé pour :

- La gestion du registre des parts, les souscriptions, retraits, cessions
- La présence et l'inscription aux Assemblées Générales
- Le calcul et le paiement des dividendes

En 2020, utilisé par le GT Administration des coopérateurs, AddMe est proposé aux souscripteurs et 'aux coopérateurs actuels. Il permet aux coopérateurs de :

- Corriger/Visualiser leurs données personnelles et celles de leurs enfants directement sur la plate-forme en ligne
- Souscrire de nouvelles parts
- Consulter leur registre de parts

L'outil de gestion Addme est une solution logicielle de la coopérative Envict.

GT Gouvernance

Le GT gouvernance ne constitue pas une équipe mais plutôt des missions données aux administrateurs avec l'aide des GT secrétariat (Georges) et finance (Claudine).

Il a été en charge notamment:

- Relecture, signature des conventions de prêts
- Rédaction des contrats de sous-traitance
- Rédaction, mise en place et suivi des différentes chartes internes: Administrateur et coopérateurs, notamment sur la partie confidentialité
- Rédaction, envoi et correction des dossiers de souscriptions envoyés à la FSMA

Une équipe de travail a été lancée pour travailler sur plusieurs thèmes dédiés:

- la refonte des statuts afin d'être en accord avec le nouveau code des sociétés, et pour les moderniser.
- la relecture et adaptation du ROI au terrain
- la mise en place de la charte RGPD qui vise à la protection des données personnelles.

Par manque de temps et suite à d'autres priorités, ces travaux n'ont guère avancé.

Le Conseil Consultatif des Coopérateurs (CCdC)

En 2019, le CCdC n’a remis aucun avis, et aucun des membres du CCdC n’est venu assister à l’un ou l’autre conseil d’administration qui se déroulait, en physique à Namur, au siège de notre coopérative citoyenne. Cela explique la réflexion qui est intervenue au sein du CA en vue de le dynamiser via une modification du ROI.